

(fenêtrés sur .Nievre)

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

EDITO

Christophe Bolle

Le gouvernement a fait de l'école primaire une priorité. Nous souhaitons fortement que cette priorité affichée se vive concrètement dans les écoles. Or, sur le terrain, nous constatons que les changements sont loin d'être perceptibles. Nos collègues exercent leur métier dans des conditions difficiles.

Dans ce contexte, le dossier des rythmes scolaires agit comme le révélateur d'un malaise profond qui parcourt notre profession. Nos collègues ont le sentiment d'être ni reconnus ni soutenus.

Nous estimons que nous ne pouvons pas laisser ce climat perdurer voire se dégrader. Nous pensons qu'il faut rassembler notre profession en la fédérant autour de revendications et de valeurs fortes, car réussite des élèves et conditions de travail vont de pair.

Pour cela, le secrétaire général du SNUipp-FSU s'est adressé aux autres organisations syndicales pour préparer une mobilisation intersyndicale la plus large possible début décembre.

Réécriture du décret sur les rythmes pour donner de la souplesse et créer du consensus, amélioration des conditions de travail avec de la confiance et du temps, renouveau de la formation continue des enseignants, revalorisation du métier avec un alignement de l'ISAE sur l'indemnité du second degré, amélioration du régime de décharge pour les directeurs d'école, mesures concrètes pour les conditions d'exercice des enseignants exerçant en éducation prioritaire, baisse des effectifs notamment pour la maternelle, montée en charge du plus de maîtres que de classes pour travailler autrement à la réussite des élèves, réhabilitation concrète des RASED par de nouvelles implantations et une augmentation des départ en CAPA-SH, la priorité au primaire doit maintenant se vivre concrètement dans nos écoles.

Il y a urgence !

N°200
Novembre 2013

<http://58.snuipp.fr>

Tél. : 03 86 36 94 46
Courriel : snu58@snuipp.fr

Sommaire : P.2 : Carrière : permutations 2014, promotions P.3 : Actu : rythmes, maternelle P.4 : Métier : réunion d'information syndicale « Nouveaux rythmes et conditions de travail » **Encarts** : bulletin d'adhésion, enveloppe

Dispensé de timbrage

NEVERIS CDIS

Déposé le 15/11/2013



DU CONCRET, TRÈS VITE !



Pour un syndicalisme combatif!

SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

FSU

BRÈVES

Le nombre du mois

93,5 %

Comme le pourcentage des villes « sans difficultés » avec les nouveaux rythmes d'après Vincent Peillon. Ah bon ?

Le calendrier des permutations :
Mardi 3 décembre à 12 h : clôture des inscriptions.

A partir du mardi 3 Décembre :
envoi des confirmations de demande dans la boîte électronique I-Prof du candidat.

Vendredi 13 Décembre au plus tard :
retour des confirmations de demande et des pièces justificatives dans les directions académiques.

Lundi 3 Février 2014 : vérification des vœux et barèmes, examen des demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap, date limite des demandes tardives et des demandes d'annulation et modification.

Lundi 10 mars 2014 : résultats.

Liste d'aptitude des directeurs :
inscriptions jusqu'au 9 décembre

Les inscriptions sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur d'école à deux classes et plus doivent parvenir à l'IEP jusqu'au 9 décembre. A noter que toute inscription sur la liste d'aptitude est valable 3 ans. Les enseignants inscrits pour les rentrées 2012 et 2013 n'ont donc pas besoin de renouveler leur demande.

Celles et ceux qui ont déjà occupé à titre définitif pendant trois ans au moins les fonctions de directeur et qui sont redevenus adjoints pourront de nouveau exercer les fonctions de directeur. Pour cela, ils doivent renseigner l'annexe 2. Enfin, les collègues qui assurent l'intérim sur un poste de direction vacant seront dispensés (e)s de l'entretien, et inscrits de droit sur la liste d'aptitude, dès lors que l'avis de l'IEP sera favorable.

Le SNUipp-FSU 58 tient à votre disposition, sur simple demande, **des documents de préparation** à l'entretien. Contactez-nous !



PERMUTATIONS 2014 : PEU DE CHANGEMENTS

La note de service traitant de la « mobilité des personnels enseignants du premier degré » est parue au BO du 7 novembre. Elle fixe les modalités de participation aux permutations informatisées nationales. Le serveur Iprof permettant la saisie des vœux est ouvert jusqu'au 3 décembre à 12 heures.

Deux modifications sont à noter cette année.

Ainsi, la bonification au titre du **handicap** est désormais de deux sortes :

-Une bonification de **100 points** au titre du handicap est accordée aux enseignants bénéficiaires de l'obligation d'emploi qui justifient de cette qualité par la reconnaissance de travailleur handicapé en cours de validité, ou atteints d'une incapacité permanente d'au moins 10% à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, ou titulaires d'une allocation, rente ou pension d'invalidité.

-Par ailleurs, sur proposition du médecin de prévention et après examen des situations en groupe de travail départemental, les DA-SEN peuvent accorder une bonification de **800 points** (non cumulable avec la bonification de 100 points précédents) pour le ou les départements pour lesquels **la mutation améliorera les conditions de vie de la personne handicapée.**

Deuxième modification, lorsqu'un enseignant exerce dans un département d'une **académie non limitrophe de l'académie d'exercice** professionnelle de son conjoint, une majoration de **80 points** s'ajoute à la bonification "année de séparation" si celle-ci est d'au moins 6 mois, sur le vœu I et le cas échéant sur les autres vœux portant sur des départements limitrophes.

LE SNUipp-FSU 58 VOUS ACCOMPAGNE !

Les délégués du personnel du SNUipp sont à votre disposition pour vous conseiller et vous aider à constituer votre dossier. Vous pouvez nous contacter **par téléphone ou par mél.**

Nous tenons également une **permanence dans nos locaux les mercredis 20 et 27 novembre** de 14 heures à 16 heures, et sur rendez-vous le matin. Enfin, nous vous proposons, si vous ne pouvez pas vous déplacer et si vous le souhaitez, de venir vous aider dans votre école..

Enfin, retrouvez **notre dossier spécial « changer de département »** sur notre site sur http://58.snuipp.fr/IMG/pdf/dossier_Changement_de_departement_2013-2014_SNUipp-FSU.pdf

BIENTÔT LES « PROMOS »

La CAPD traitant des promotions des instits et des PE aura lieu fin novembre début décembre. Pour un meilleur suivi, envoyez-nous **la fiche de contrôle ci-dessous**. Nous vous avertirons du résultat dès la fin de la CAPD.

Pour être promu(e) il faut d'abord être promouvable. Pour cela, il faut avoir accompli dans son échelon une durée minimale qui varie en fonction de celui-ci. Retrouvez sur le site du SNUipp-FSU 58 les éléments permettant de comprendre le fonctionnement des promotions et les tableaux indicatifs de changement d'échelons avec les traitements bruts correspondants.



✂

.....

Nom : **Prénom :** **Né(e) le**

Instituteur—professeur des écoles (rayer la mention inutile)

Adresse postale ou de courriel (pour retour) :

.....

.....

Échelon actuel : **depuis le**

Ancienneté générale de service (AGS) : ans mois jours

Inspection date : **Note:**/20

.....

✂

ACTION SUR LES RYTHMES... MAIS PAS SEULEMENT !

Alors que Vincent Peillon vante une réforme réussie, l'exaspération monte dans les écoles et les mobilisations se multiplient. Le SNUipp-FSU considère qu'une grève nationale unitaire est nécessaire début décembre pour obtenir des réponses aux revendications des enseignants.

Et la réforme des rythmes scolaires Monsieur le ministre ? « *Tout va très bien, merci ! 93,5% des villes sont sans difficulté* ». Admirez même le bilan que le ministre se refusait à faire en trois mois il y a encore quelques jours. Et après cela ? Quelques déclarations médiatiques sur la sieste en maternelle (voir ci-dessous) ... et cela repart.

Un autre bilan ne devrait pas échapper au ministre : l'exaspération monte dans les écoles. Cette réforme très largement insatisfaisante agit comme le révélateur d'un malaise réel du milieu enseignant. Sans faire la Une du 20 heures, ces derniers s'investissent pour leurs élèves dans des conditions encore trop difficiles et ce, sans compter leurs heures et leurs faibles rémunérations. Effectifs dans les classes trop chargés, élèves en difficulté pas suffisamment aidés, formation continue inexistante, injonctions de toutes sortes et caporalisme persistant ne peuvent plus durer. C'est un fait : les enseignants ont le sentiment d'être incompris et négligés.

Conséquence, chaque jour, les mobilisations se multiplient. Ces dernières semaines, il y a eu des grèves chez les territoriaux... On voit se développer, ici et là, des mouvements de parents. Les 13 et 14 novembre, les enseignants se sont

mobilisés dans des grèves départementales, des réunions syndicales et des rassemblements. Dans la Nièvre, certaines organisations syndicales ont appelé à la grève le 14 novembre. Le SNUipp-FSU 58, qui

n'avait pas été associé à cette action, a décidé de ne pas appeler. Ses adhérents, consultés avant les vacances, ne l'ont pas souhaité, de façon très majoritaire. Car le SNUipp ne revendique pas l'abrogation du décret, mais sa réécriture. Le retrait pur et simple du décret serait un retour en arrière, un retour à "la semaine Darcos" qui n'est pas envisageable.

De plus, le « mal-être » des enseignants dans les écoles ne se résume pas à la seule question des rythmes. La bataille pour un budget plus ambitieux ne peut plus attendre, c'est maintenant que nous devons la mener. Nous sommes déterminés à réarticuler rythmes / conditions de travail / budget / projet pour l'école. Dans les écoles et les réunions d'informations syndicales, la proposition du SNUipp-FSU d'une grève en décembre doit être clairement débattue et posée à l'ensemble des collègues.

Le SNUipp-FSU de la Nièvre participera d'abord à l'envoi d'une délégation pour un rassemblement national des enseignants devant le ministère le 20 novembre. Il organisera ensuite une réunion d'information syndicale le samedi 30 novembre prochain à Nevers sur la question des rythmes scolaires et des conditions de travail (voir page 4).



Carte scolaire 2013 : « petite » erreur de calcul !

Depuis le début de l'année 2013, le DASEN répète à l'envi que si la Nièvre perd des postes dans le premier degré, c'est pour des raisons démographiques. Et que cela ne va pas s'arranger pour les prochaines cartes scolaires. Justifiant en cela les 5 postes à rendre cette année. Et que découvre-t-on lors du CDEN du 15 octobre dernier ? Que finalement, notre département n'a pas perdu 301 élèves comme l'administration l'avait prévu, mais seulement... 11 ! Ce qui fait tout de même 1 fermeture de classe pour 2 élèves !!! Voilà à quel résultat on



arrive en mettant en doute ou minorant constamment les prévisions des écoles.

Un rattrapage lors de la carte scolaire 2014 ?

Règlement départemental des écoles : du nouveau

A la demande de la FSU lors du CTSD de juin, le règlement départemental des écoles a été revu dernièrement. Comme nous en avons formulé le vœu, des références aux textes officiels y ont été insérées. De même que la circulaire 2012-202 du 18 décembre 2012 pour l'accueil des moins de trois ans dont on espère qu'elle contribuera à faire évoluer les pratiques. Enfin, les références au Code de l'Éducation pour la communication des coordonnées des parents aux fédérations des parents d'élèves aideront les directeurs d'école. De son côté, le DASEN a également souhaité ajouter un développement concernant la Charte de la laïcité. Outre les nouveaux horaires et la pause méridienne réglementaire modifiés, le texte épousseté durant deux heures trente de travail sera présenté au CDEN le 17 décembre ... En attendant d'autres évolutions.

MATERNELLE : INSUFFISANT !

Si le ministre reconnaît les difficultés posées par la mise en place des rythmes en maternelle, les réponses qu'il apporte aujourd'hui sont insuffisantes.

Si le ministre avait ouvert le dialogue, les professionnels que sont les enseignants de maternelle l'auraient informé de « l'importance des temps de sieste, de la transition scolaire et périscolaire, de la nécessité d'adapter les activités aux besoins de jeunes

ou d'identifier les lieux et les adultes ». Ces préconisations sont au cœur de leur travail quotidien ! Le ministre ne répond pas non plus au fait que la réduction du temps scolaire de l'après-midi désorganise les enseignements, qui étaient jusque-là structurés autour des temps de sieste et de repos. En maternelle, l'après-midi offrait des temps privilégiés de travail en petits groupes pour notamment différencier l'enseignement ou permettre des séances de manipulations qui font sens notamment pour les plus fragiles.

Or, si l'enjeu est bien la réussite scolaire, priorité doit être donnée à l'élaboration d'un temps scolaire adapté et cohérent pour répondre aux missions de l'école. Il est temps de s'interroger sur le choix du ministère d'uniformiser cette réforme selon un modèle conçu d'abord pour l'école élémentaire.



Oh ! A la maternelle on apprend !

PRATIQUE



Qui peut participer à une réunion d'information syndicale ?

Tout le monde ! **Syndiqués ou non**, tous les instituteurs, professeurs des écoles, directeurs, titulaires, stagiaires...

Est-ce un droit ?

Oui ! Le décret du 28 mai 1982, qui régit l'exercice du droit syndical pour tous les fonctionnaires prévoit explicitement ces réunions. Le Ministère de l'Éducation Nationale a confirmé ce droit par un décret du 12 juin 1987 qui prévoit deux demi-journées par an dans les écoles.

Sur quel quota prendre ces heures de RIS ?

Sur les 108 heures. Sur les heures d'animation pédagogique (à la place d'une conférence, d'un module ou d'une autre animation...) ou sur la journée de solidarité.

Le DASEN a été informé par nos soins de la tenue de la réunion.
Une attestation de présence vous sera fournie.

Et le 2 décembre, stage pour les stagiaires

Le SNUipp-FSU 58 organise également un stage à l'intention des PES (professeurs des écoles stagiaires). Ce stage, ouvert à tous les PES, syndiqués ou non, traitera de « responsabilité et droits des professeurs des écoles » et aura lieu le lundi 2 décembre à Nevers, dans nos locaux de la bourse du travail.

Le SNUipp-FSU 58 vous invite à participer à une réunion d'information syndicale (RIS) le samedi 30 novembre

Nouveaux rythmes : Et nos conditions de travail ?

7ème étage de la Bourse du travail à Nevers, de 9 heures à 12 heures

Bilan de la rentrée 2013 : « la priorité au primaire » ?

Effectifs dans les classes trop chargés, RASED non reconstitués, formation continue inexistante, injonctions de toutes sortes et caporalisme, direction d'école sous tension, crispation sur les nouveaux rythmes scolaires, gel du point d'indice...
un malaise au primaire ?

Rythmes scolaires : que désire-t-on pour les enseignants et les élèves ?

4 Jours ? 4 jours et demi ?
Mercredi ? Samedi ?
Temps de service ? APC ?
Activités péri scolaires ? ...
La question des
rythmes scolaires en débat.

Conditions de travail : à quoi sert le CHSCT ?

Le CHSCT, qu'est-ce que c'est ?
Situations difficiles, risques psycho-sociaux : comment les prévenir, les gérer ?...
Le CHSCT et le rôle du SNUipp-FSU 58 pour défendre les conditions de travail des enseignants.

